PROJET DE LOI

adopté le 10 novembre 1961

## SÉNAT

1" SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

## PROJET DE LOI

portant ratification du décret n° 59-1258 du 4 novembre 1959 suspendant provisoirement la perception des droits de douane d'importation applicables à certains produits.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit :

## Article unique.

Est ratifié le décret n° 59-1258 du 4 novembre 1959 portant suspension provisoire de la perception

Voir les numéros:

des droits de douane d'importation applicables à certains produits.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 novembre 1961.

Le Président, Signé: Marie-Hélène CARDOT.

Nora. — Voir le document annexé au n° 340 (Assemblée Nationale, 1° législature).